

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:-:-

DECRET N°74-302 du 18 novembre 1974

chargeant le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité de l'intérim du Minis-
tre Délégué auprès du Président de la
République, Chargé de l'Information et
de l'Orientation Nationale.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du
Gouvernement ;

VU le Décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974, déterminant les Ser-
vices rattachés à la Présidence de la République et fixant
les attributions des membres du Gouvernement ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Pour compter du Lundi 18 Novembre 1974, le Capitaine Michel
AIKPE, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, assure l'intérim du
Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Infor-
mation et de l'Orientation Nationale, pendant l'absence du Lieutenant
Martin Dohou AZONHIHO.-

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 18 novembre 1974

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS :

PR 8 - SGG 4 - CS 2 - Ministères 13 CNR 4 - DGSN 2 - DB-DGF-DC-IAA-DCCT-
IGF-CNI-Gde.Chanc. 6 - DGAJL-INSAE 2 - Cab.Mil. 2 - SPD 2 - J O R D 1.-